

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 4 mai 1999, à 19 h 30
Club de golf de Joliette
200, Chemin du golf
Saint-Charles-Borromée

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 MAI 19991

MOT DU PRÉSIDENT1

LE PRÉSIDENT:1

PÉRIODE DE QUESTIONS:

FRANCINE TRÉPANIER2

GILLES CÔTÉ14

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Juste en commençant, on m'a demandé de faire une petite mise au point sur Repentigny et le traitement de l'eau potable à la Ville de Repentigny.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

En effet, monsieur le président, on vous a mentionné cet après-midi qu'il n'y avait pas de charbon dans le système de traitement de l'usine de Repentigny. Alors simplement porter une rectification, il y a effectivement du charbon, et je demanderais à Simon Thériège de juste rectifier le tir là-dessus.

M. SIMON THÉBERGE :

Oui, exactement, lorsque j'ai fait ma prestation, monsieur Paquin ici de la Direction régionale me questionnait sur le fait qu'il y a ou qu'il n'y a pas de charbon. Alors, j'ai vérifié dans mon inventaire et apparemment pour le traitement d'égout et odeur, il y aurait du charbon granulaire ajouté. Ça a comme conséquence d'enlever aussi les pesticides. Donc, c'est le manque d'information à ce niveau-là que j'avais sur Repentigny.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des informations complémentaires qu'on a demandées hier sur les îles de Berthierville et le pacage dans les îles de Berthierville?

M. MARCEL TREMBLAY :

Oui. Xavier va vous présenter un peu qu'est-ce qu'on a pu avoir comme réponse.

M. XAVIER BERNARD :

Au niveau des îles de Berthier, il y a quelques pâturages privés, on n'a pas eu de données sur ces pâturages privés là. Il existe aussi deux pâturages communautaires qui datent autour des années 1670 ou aux environs. Il y en a un qui est situé sur l'île de Berthier, en face de Berthier directement, d'environ une quarantaine d'hectares, qui reçoit environ une cinquantaine de taures, 50 moutons puis 10 chevaux. C'est un nombre qui est stable d'année en année. En 99, les producteurs membres de la commune veulent réensemencer les pâturages, mais pour ce qui est des accès au cours d'eau, ça demeure, qui était l'inquiétude de la dame, ça demeure que les animaux ont accès au cours d'eau, au fleuve pour leur abreuvement.

45 Il y a un second pâturage sur l'Île Dupas, celui-là reçoit environ 225 à 250 animaux
composés de chevaux, moutons et taures aussi. C'est une superficie qui est plus grande que
l'autre pâturage. Et dans ce cas-là aussi les animaux ont accès au fleuve, mais il y a certains
aménagements qui sont prévus dans le futur. Et il y a aussi des aménagements qui ont été faits
au niveau faunique par Canards Illimités, puis les canaux qui ont été faits servent aussi comme
lieu d'abreuvement des animaux. C'est tout ce qu'on a eu comme information.

50 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

55 Alors, madame Francine Trépanier, s'il vous plaît.

Mme FRANCINE TRÉPANIÉ :

60 Bonsoir, monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire,
mesdames, messieurs! Juste avant de débiter, je vous amènerais juste un petit point, un
complément d'information pour les îles de Berthier.

65 Étant résidente de l'Île Dupas, je peux vous dire que ce droit de pâturage-là fait partie
des titres de propriété. Lorsqu'on achète soit une terre agricole ou une maison, tout ça, il y a
des droits de pâturage qui sont enregistrés, existants. Puis en effet, à l'Île Dupas, ils ont
entrepris plusieurs aménagements pour contrôler l'accès au fleuve au niveau des animaux. C'est
rendu beaucoup plus restrictif maintenant. Une petite note. C'est un hasard vu que j'étais dans le
secteur.

70 **LE PRÉSIDENT :**

Quant à y être!

75 **Mme FRANCINE TRÉPANIÉ :**

Bien, pourquoi pas amener un point d'information. Je vais avoir une question; le reste
va plutôt se situer, j'appelle ça réflexion, opinion sur un des dossiers dans votre document de
consultation publique.

80 Au niveau de ma question, je vais vous dire que je remonte au 28 janvier 98. En tant
que présidente du Réseau des organismes de rivières du Québec, on a été invité à commenter
les projets d'une classification des rivières du Québec et d'un programme québécois de rivières
patrimoniales.

85 Avec plusieurs de mes collègues au Québec, nous avons participé aux séances d'information et avons produit un document sur nos commentaires et réflexions.

90 Lors des séances d'information, une tendance semblait se dessiner à l'échelle du Québec, c'est qu'on reconnaisse les rivières du Québec comme étant un milieu de vie à protéger en priorité. Allant même jusqu'à un statut de conservation, qu'on suggérerait même de s'inspirer de la Loi de la protection du territoire agricole.

95 Naturellement, pourquoi? Laissant ainsi le fardeau au promoteur de prouver, lors d'un projet, qu'il ne causera pas préjudice à nos cours d'eau.

Beaucoup d'énergies bénévoles sont investies au Québec à défendre la ressource eau, dont nos rivières. Les organismes de rivières au Québec, chacun à leur façon, ont réalisé à mon avis des exploits dans leur milieu afin de protéger et conserver cette ressource collective.

100 Or, je me demande si enfin au Québec on va se doter de cet outil, de cette politique visant la protection de nos rivières et ainsi laisser, je vous dirais, les groupes, nos groupes actifs dans le milieu à continuer de façon proactive leurs actions positives de restauration d'habitats, de protection, de concertation du milieu au lieu de -- il y a beaucoup d'énergie travailler en réaction à des projets qui perturbent certains habitats et c'est quand même
105 déplorable.

Dans le dossier, je reviens au dossier de classification des rivières et rivières patrimoniales, j'ai mis à profit dix organismes de rivières au Québec dans la rédaction de ce mémoire-là. Je déplore aujourd'hui le fait que la seule correspondance que j'ai reçue, c'est un
110 accusé de réception. Or, j'aimerais ça savoir s'il y a eu un peu de cheminement dans ces réflexions-là au niveau du projet de classification des rivières.

LE PRÉSIDENT :

115 Essayons de voir, c'est un thème évidemment qui est déjà venu. On va établir d'abord le statut du document. Vous devez être au courant du statut du document actuellement et donc aussi des intentions qui sont sous-jacentes à ce qui va suivre là-dessus. Alors, ça c'est le ministère des Ressources naturelles.

120 **M. PAUL MEUNIER :**

Dans le projet de classification des rivières, comme vous l'avez dit, il y a eu une consultation. Il y a un groupe interministériel qui s'est penché un peu sur les résultats de la consultation.

125 Un petit peu après, il y a d'autres ministères qui deviennent partenaires aussi à ce projet-là. Donc, le cheminement a été un petit peu ralenti par l'arrivée des nouveaux ministères qui doivent un peu, si on veut, s'accaparer du dossier, voir exactement de quoi il en résulte.

130 Pour le moment, le dossier est un petit peu au point mort. Les développements qui sont prévus à court terme, c'est un exercice de caractérisation des rivières dans la région de l'Outaouais. Or, les gens de la table stratégique de l'Outaouais fluvial a fait une présentation auprès du ministère des Ressources naturelles se disant intéressés à procéder plus avant dans la classification des rivières puis offrant sa région comme banc d'essai.

135 Alors, je pense, comme vous le savez, le projet n'était pas définitif, si on veut, dans tous ses objectifs, c'était un peu une recherche d'une façon de procéder pour définir un petit peu les vocations et les rôles des rivières puis en même temps d'essayer de gérer les conflits d'utilisation. Comme vous l'avez dit, ça demande beaucoup d'énergie lorsqu'on est en
140 opposition sur l'utilisation d'un même site, que ce soit une rivière ou que ce soit une terre agricole ou d'autre chose.

À l'heure actuelle, le groupe de travail interministériel s'est rencontré je crois cette semaine, en début de semaine pour établir un petit peu les termes du contrat, si on peut appeler
145 ça, qui sera fait avec les gens de la table stratégique de l'Outaouais.

Le but de cet exercice-là, c'est de recueillir les données nécessaires à une évaluation comparative des différents potentiels des rivières et puis aussi c'est de vérifier certaines hypothèses sur des points techniques tels que la désignation des organismes responsables. Qui
150 est-ce qui devrait prendre soit le leadership? Qui est-ce qui devrait être associé à cet exercice-là en région? Qui est-ce qui devrait assurer la coordination de ce groupe de travail-là? D'essayer aussi d'évaluer le support financier, technique que ce groupe-là aura de besoin pour être capable de mener à bien ses travaux. Quelle sera la durée du processus?

155 Donc, on est encore en réflexion là-dessus. Et puis c'est avec un banc d'essai comme ça, je pense, qu'on va être capable d'aller plus loin. Alors là, on a des gens intéressés à faire l'exercice, qui ont des cas d'application assez concrets dans leur région. Ça devrait nous permettre de franchir une autre étape. Tout ça devant s'arrimer aussi par la suite avec la politique de gestion de l'eau du Québec et puis les travaux que font aussi un autre groupe de
160 travail sur le COBARIC.

Éventuellement la gestion par bassins versants, la classification des rivières, la politique générale de l'eau devraient converger vers quelque chose pour définir les outils les plus intéressants pour la gestion de l'eau et du territoire. À l'heure actuelle, c'est les informations que je peux vous donner.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Monsieur Meunier, dans la revue de presse électronique du 28 mars, je lis, pour la Côte-Nord:

«De passage dans la région, le ministre des Ressources naturelles a écarté l'idée de classification des rivières.»

M. PAUL MEUNIER :

Oui, j'ai été mis au courant de cet article de presse là. J'en ai demandé des nouvelles encore ce matin.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Alors, pas de nouvelle, bonne nouvelle!

M. PAUL MEUNIER :

Semble-t-il que les propos du journaliste dépassent la pensée ou les paroles du ministre.

Je ne pourrais pas dire que c'est une conclusion peut-être un peu hâtive de ce qui a été dit, mais je crois que le ministre Brassard, à cette époque-là, parlait que, peut-être faisant référence aussi au programme des petites centrales comme quoi c'était enclenché, puis on était en attente de l'audience qui doit être tenue par la Régie de l'énergie pendant les prochaines semaines, au mois de juin, puis du rapport qui devra en découler pour...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Donc officiellement, la démarche de classification des rivières se poursuit?

M. PAUL MEUNIER :

Se poursuit. À preuve, le comité interministériel s'est rencontré au début de la semaine et puis l'article, je pense, datait de la semaine dernière.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

205 Ça, ce n'est pas une preuve que les fonctionnaires se réunissent. Mais c'est un signe, disons, c'est un symptôme.

M. PAUL MEUNIER :

210 Oui.

LE PRÉSIDENT :

215 Monsieur, je voudrais juste vérifier avec vous, l'objet du mandat, m'avez-vous dit, de ce groupe de travail, c'est de procéder à une évaluation comparative. C'est bien des principes de comparaison, d'évaluation comparative du potentiel des rivières?

M. PAUL MEUNIER :

220 Oui.

LE PRÉSIDENT :

225 Ensuite de la désignation d'organismes capables d'assumer le leadership? Le financement et la durée du processus?

M. PAUL MEUNIER :

230 Durée du processus, puis les besoins financiers et techniques que le groupe de travail pourrait avoir de besoin pour mener à bien son exercice. Alors, le projet était quand même dans ses très grandes lignes, mais pour une application à plus grande échelle, le banc d'essai serait intéressant.

LE PRÉSIDENT :

235 Est-ce qu'on parle de principe d'évaluation comparative du potentiel des rivières ou bien donc directement de la comparaison de l'évaluation comparative du potentiel agricole?

M. PAUL MEUNIER :

240 On disait ici: «De recueillir des données nécessaires à une évaluation comparative.» Donc, il y aura une phase de cueillette de données.

LE PRÉSIDENT :

Ce que je veux savoir, c'est est-ce que votre groupe de travail interministériel s'associe des gens du milieu qui a demandé la tenue de cet exercice, de l'exercice de consultation qui a eu lieu. C'est-à-dire, est-ce que votre groupe de travail s'associe d'une certaine manière aux gens qui ont demandé ces choses-là?

M. PAUL MEUNIER :

Je crois qu'à l'étape actuelle, qui est un peu la définition des termes du contrat, c'est plutôt les gens des ministères qui travaillent ensemble. Il y aura présentation par la suite du contrat au groupe qui pourra probablement réagir et puis il y aura possiblement des corrections d'apportées là-dessus, mais je ne peux pas m'avancer plus loin que ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que si votre groupe de travail est en train de travailler pour la mise en oeuvre de l'exercice de caractérisation de rivières dans l'Outaouais fluvial.

M. PAUL MEUNIER :

C'est pas directement pour la mise en oeuvre, c'est pour confier le mandat à ce groupe-là d'aller de l'avant et d'examiner comment est-ce qu'on pourrait procéder là-dessus. Alors, ils vérifieront à partir des premiers documents qui ont été fournis, à partir aussi des constats de la consultation: est-ce que c'est quelque chose qui est opérationnel; à quelles conditions puis qu'est-ce que c'est que ça prend exactement.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le rapport produit jusqu'à maintenant et qui transite dans les changements de ministères et de ministres, est-ce qu'il va être rendu public?

M. PAUL MEUNIER :

Je n'ai pas plus de nouvelle que vous là-dessus. Je l'espère dans un avenir proche. Je pourrai me renseigner encore une fois de voir s'il sera disponible dans un avenir assez proche.

Mme FRANCINE TRÉPANIÉ :

Alors, on parle d'une forme d'un autre projet pilote du même type que COBARIC, mais avec d'autres mandats?

M. PAUL MEUNIER :

Avec d'autres mandats, oui.

290 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

Monsieur Meunier, je sais bien que votre collègue avait apporté quelques renseignements là-dessus, mais peut-être pour le bénéfice de madame Trépanier et les gens de la région ici, qu'est-ce qui vous a mené à choisir la région de l'Outaouais en particulier?

295

M. PAUL MEUNIER :

C'est les gens de l'Outaouais qui se sont proposés pour mettre à l'essai la méthodologie. Alors, ils avaient dû participer probablement à la consultation puis ils se sentaient prêts à aller dans ce sens-là.

300

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Est-ce que c'était la seule région qui avait manifesté ce désir-là?

305

M. PAUL MEUNIER :

Je ne pourrais pas vous répondre là-dessus. Je peux vérifier.

310 **Mme FRANCINE TRÉPANIÉ :**

Moi, je sais qu'il y a quand même d'autres groupes de rivières qui avaient déjà travaillé antérieurement. Il y a l'équivalence au niveau fédéral. En tout cas, disons qu'on va suivre le dossier de près puis on va espérer que vous mettiez à profit l'expérience québécoise de vos groupes de rivières dans ce cheminement-là.

315

Votre comité conjoint, c'est bien ceux à qui on avait déposé le mémoire, Environnement, MRN et Culture?

320 **M. PAUL MEUNIER :**

Oui, puis je pense qu'il y a des nouveaux partenaires qui s'étaient joints. Ressources naturelles, l'Environnement, Culture et Communication, le ministère des Affaires municipales et puis le Tourisme. Donc, ça serait Affaires municipales et Tourisme qui seraient les nouveaux ministères dans le dossier.

325

Mme FRANCINE TRÉPANIÉ :

On n'a pas tout perdu. Je vais revenir à votre document de consultation publique, page 55, la gestion des bassins versants. Il est mentionné, puis j'ai trouvé ça amusant, c'est un sujet très chaud et très à l'ordre du jour. J'ai dit beaucoup beaucoup de «très très».

Moi, j'irais plus loin là-dedans. Monsieur le président, c'est une vision d'avenir. C'est l'avenue incontournable en matière de gestion de la ressource, c'est une vision globale que le Québec doit se doter et ce, à court terme.

Si je regarde un peu toute la dynamique, en tout cas ce que j'ai écouté depuis votre arrivée dans la région de Lanaudière, à la lecture aussi des parutions, des minutes des autres rencontres dans les autres régions, on s'aperçoit bien de la complexité des usages de cette ressource et de la difficulté de l'arrimage, d'être complémentaire et de ne pas être en opposition. Je pense que la gestion par bassins versants va nous amener à travailler ce que j'appelle dans une notion de compromis d'utilisation de la ressource à l'échelle d'une région, ce qui est bien important.

Au niveau du projet pilote de COBARIC, c'est très intéressant parce qu'ils vont nous permettre de nous doter de certains outils de base, mais je vais ramener encore le voeu, il faudrait mettre à profit l'expérience de vos groupes de rivières au Québec.

Vous savez que -- bon, je sais qu'au Ministère, vous avez fait un inventaire de ce qu'il y avait comme groupes de toutes formes qui oeuvraient à différents niveaux sur nos cours d'eau au Québec. On parle de plus de 250 ans d'expérience cumulée dans différents domaines, tout aussi diversifiés que le sont nos rivières au Québec. Puis là-dessus, bien, je trouve qu'on ne met pas assez à profit cette expérience-là des gens du milieu.

La majorité des groupes de rivières sont -- c'est sûr qu'à la base, c'est le fruit soit d'une réaction à un habitat à protéger, un environnement, une plage, un usage récréatif que les gens ont voulu récupérer, mais ces groupes-là ont cheminé dans le temps.

Si je me réfère, en tout cas, si je vous parle plus particulièrement de la corporation que je gère depuis plus de dix ans, la Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption, elle a débuté par un groupe de citoyens qui étaient préoccupés par la dégradation de la rivière. On a bénéficié, dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux, c'était un des tributaires qui a été priorisé.

Mais le groupe a parti de cinq citoyens qui étaient quand même issus de différents secteurs en 1983. Déjà en 1995, la table était rendue à quinze bénévoles de tous les secteurs d'activité, puis qui ont continué de cheminer dans cette même préoccupation-là. Puis je vous dirais que maintenant rendu en 1999, lors de la dernière assemblée générale, la table est passée à 23 où maintenant la région au complet est assise ensemble dans cette même

dynamique, cette même préoccupation puis on pense plus globalement, plus gestion par bassins versants. On est prêt au Québec. On est rendu là.

Puis je pense que l'expérience de la base qui a parti il y a quinze ans, puis pour certains de mes collègues, il y a vingt ans, puis qui a cheminé, j'aurais tendance à dire en sens inverse parce qu'on n'est pas parti d'une étude ou d'un modèle qu'on a analysé sur un territoire pour arriver sur le terrain, on est parti d'une action concrète, palpable, à la portée de tous nos intervenants qui nous permettent ensemble de progresser puis d'ajuster notre structure en fonction de nos besoins régionaux. Puis ça, c'est important. Alors, ce sont les réflexions que j'avais à vous apporter.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous nous dites ça dans ce sens que, par exemple, il n'y a pas un modèle de référence et qu'il serait dangereux d'implanter un seul modèle, et est-ce qu'il faut s'en aller vers une diversification des modèles, modulé selon la nature de la rivière ou de son dynamisme? Est-ce que c'est ça le sens de votre intervention?

On a eu d'assez bons échanges sur ces questions-là quand on est allé au Saguenay. Et vous pourrez voir dans les transcriptions, on a eu un échange assez serré sur les différents principes. Il y a ce principe-là, premièrement, puis ensuite il y a tout le principe de l'autorité qui est donnée à ça. Est-ce qu'il faut faire une agence de bassins? Est-ce qu'il faut déconcentrer ou décentraliser le pouvoir gouvernemental? Quelle est la force, l'autorité de ces organismes de bassin? Ce sont les deux questions je pense qui sont cruciales.

Mme FRANCINE TRÉPANIÉ :

Qui font l'objet de l'analyse là. Mais il faut porter attention à la structure, il faut laisser de la place à la personnalité de chaque région, de chaque bassin.

Je pense que c'est important que le modèle soit souple. Puis je trouve important que les intervenants, il peut y avoir un certain cadre, ça va de soit, certaines lignes directrices ou orientations. Je regarde sur certains volets que COBARIC étudie, qui va nous permettre de nous orienter, que ce soit en matière de financement ou d'arrimage d'aménagement de schéma de l'eau.

Mais il ne faut pas perdre de vue que, entre autres, les gestionnaires du territoire qui sont les MRC, les municipalités, ils se voient imposer plusieurs structures. On est rendu au Québec, on a les ZIP sur le fleuve, puis on parle des agences de bassin, puis on a les CRE, puis la première question qu'on se fait poser: oui, comment ça va coûter ça?

Tu sais, c'est très terre à terre, mais c'est-tu la réalité de ce milieu-là? Puis, en tout cas, dans la dynamique qu'on a choisie, nous, au niveau de la région de Lanaudière, on la

415 construit ensemble, tranquillement, à évaluer les besoins pour en venir éventuellement à savoir de quelle façon on va financer notre structure, mais on ne veut pas imposer de modèle tout... comment dire, bien bien encadré. Puis je pense que c'est important.

LE PRÉSIDENT :

420 Et si vous aviez une question cruciale à poser, ça serait laquelle?

Mme FRANCINE TRÉPANIÉ :

J'en aurais trop.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Posez la première.

Mme FRANCINE TRÉPANIÉ :

430 Une question cruciale au gouvernement du Québec dans cette orientation-là? Dans quel cadre?

LE PRÉSIDENT :

435 Vous avez une expérience. On sait que vous avez des groupes, vous êtes plusieurs à intervenir. On sait qu'il y a une expérience en cours à COBARIC. On attend un rapport vers la fin de la présente année. C'est une question qui est débattue. Est-ce qu'il y a des aspects sur lesquels vous voudriez interroger le ministère de l'Environnement pour faire avancer la question?

440 **Mme FRANCINE TRÉPANIÉ :**

445 Écoutez, il y a quelques volets qui nous préoccupent naturellement. Comme je vous ai mentionné au début, on ne conteste pas du tout le modèle de COBARIC et de l'étude qu'ils font. On considère qu'il y a des outils là-dedans de travail, des données qui vont être utiles. Il y a quand même une analyse qui a été faite à différents niveaux. Si je regarde juste au niveau des ateliers de financement, il y a quand même un débroussaillage important.

450 Mais il ne faut pas penser arriver avec un modèle fixe sur nos bassins. Il va falloir respecter la dynamique de chacun des bassins des régions. Chaque région a sa personnalité. Autant, comme je dis au conseil d'administration du Réseau, on est dix sur le conseil, dix organismes de rivières tous aussi différents que le sont nos rivières au Québec. Puis c'est la même dynamique. Il n'y a pas une région que son expérience est pareille puis que la dynamique est rendue au même niveau. Puis il faut laisser la place, de la place, de l'espace pour évoluer et

grandir à l'intérieur d'un projet d'une structure de la sorte. Alors, ça serait peut-être mon gros «attention». On peut peut-être être réactif à vouloir se faire trop encadrer serré dans cette évolution-là.

LE PRÉSIDENT :

On va vérifier auprès du ministère de l'Environnement parce que souvent on nous parle de COBARIC comme d'une expérience, en un sens, pilote qui n'est pas nécessairement un modèle déterminé, interchangeable. On va vérifier premier niveau.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Effectivement, monsieur le président, comme vous le savez, le COBARIC, son mandat a été défini dans une entente spécifique, donc forcément on a établi des balises. Le COBARIC, je le souligne, n'est pas un organisme issu du milieu de la même façon que certains membres ou probablement la majorité des membres du Réseau d'Or comme la SCABRIC, pour ne nommer que celle-là, ou CHARMES je pense qui fait partie également du Réseau. Ce sont des organismes qui sont nés du milieu.

COBARIC, c'est un regroupement de représentants désignés par les grandes associations du Québec à la demande du gouvernement. Ce sont des représentants du milieu par contre. Ce n'est pas un comité de fonctionnaires, il n'y a aucun fonctionnaire sur le comité, ce sont des représentants, 23 représentants issus du milieu.

Ils ont un mandat spécifique dont ils ne peuvent déroger. Donc, contrairement aux groupes qui y vont selon un mandat qu'ils s'autodéfinissent, ce qui est fort bien, ce qui vient ajouter à cette problématique-là de gestion par bassins versants.

Vous aurez compris également que la charte qu'on a signée à Mexico nous amène à considérer des éléments usagers, gestionnaires, multiusages, concertation obligatoire, tous ces éléments qui se retrouvent dans plusieurs autres comités mais pas tous.

On l'a vu au Saguenay, ce sont des comités qui ont des mandats spécifiques. D'autres organismes de rivières ont des mandats plus ciblés quand je pense, par exemple, au comité de la Jacques-Cartier, pour n'évoquer que celui-là, ou la Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique, qui font des travaux extraordinaires mais qui n'ont pas nécessairement la connotation multiusage.

Donc, on a voulu de façon très spécifique, puisqu'on l'a encadré dans une entente, donner un mandat et dire au COBARIC: vous allez nous tester en quelque sorte ce modèle-là qui avait été établi par COBARIC I et vous allez nous faire la démonstration qu'est-ce que ça peut comporter sur un territoire très pratique un schéma directeur de l'eau, mais dans l'optique de pouvoir exporter ce modèle-là.

Il ne s'agit pas de régler le cas, entre guillemets, de la rivière Chaudière, mais d'avoir un plan qui permette de l'appliquer mutatis mutandis ailleurs dans d'autres régions. Alors, c'est le mandat spécifique de COBARIC.

Quant aux organismes de rivières dont le Réseau d'Or, le Ministère est très près de ce réseau. On a eu plusieurs rencontres avec la directrice générale. On a eu des contacts avec plusieurs organismes dont le colloque, par exemple, qui a réuni à la fois le Réseau d'Or et COBARIC voici à peu près un an, si je ne me trompe pas dans les dates.

En outre, nous avons signé, et toujours en vigueur, mais antérieurement à tout ce travail-là, une entente avec la Biosphère qui peut s'intituler, grosso modo, l'Entente générale sur la diffusion de l'information concernant la gestion par bassins versants. C'est une entente qui est plus globale parce qu'on a un échange d'informations sur l'eau avec des partenaires comme la Biosphère, Hydro-Québec, et nous avons, dans le cadre de cette entente-là, développé certaines passerelles avec nos partenaires.

Et à l'automne dernier, avant que soit donné le mandat de votre commission, monsieur le président, nous avons lancé des pistes pour faire un vaste colloque au Québec, à la Biosphère évidemment, on avait commencé à faire des démarches pour regrouper l'ensemble des comités de bassins au Québec. Que ce soit évidemment au premier chef les gens du Réseau d'Or, les groupes du Réseau d'Or, que ce soit les comités du Saguenay, ça se voulait un lancement à tout horizon.

Et pour permettre à ces comités d'échanger, de faire valoir leur expérience. Il ne s'agissait pas d'avoir une série de conférences, mais plutôt une réunion organisée pour permettre ces échanges et en tirer la substance.

Alors, évidemment la Commission sur l'eau s'est produite. Le Réseau d'Or nous a fait part qu'il suspendait les travaux dans ce comité-là, notamment pour se préparer en fonction de votre Commission. Alors on a, de notre côté également, suspendu ce dossier-là momentanément; je dis bien suspendu parce qu'il va revenir sur le tapis comme on dit et on veut regrouper ces comités-là.

Donc, la préoccupation et la passerelle qu'on doit établir avec d'autres comités qui ont des expériences très différentes, qui ont des approches qui viennent alimenter ce que fait le COBARIC et qui peuvent apporter d'autres éléments. On a parfois des comités qui s'attachent aux rivières plutôt qu'aux bassins versants. On a différents types de comités.

On a inventorié, comme dit madame Trépanier, un certain nombre de comités. Je ne suis pas sûr qu'on a tout inventorié. Ça se voulait justement un lancement par région. On a essayé de trouver une technique pour rejoindre les groupes qui ne se sont pas nécessairement manifestés mais qui peuvent exister dans certaines régions. Je pense, par exemple, on vous a

fait une présentation ou, en tout cas, les intervenants de la rivière Etchemin sont venus vous déposer des documents, je pense, à Sainte-Marie sur leur projet de comité qui est extrêmement intéressant. On a délégué aussi des gens pour suivre ça.

545 Donc, grosso modo, madame Trépanier a raison, il ne faut pas s'encadrer ou avoir un carcan ou des balises trop strictes parce qu'on n'aura pas l'ouverture d'esprit pour voir comment on peut exploiter ce dossier et explorer ce dossier-là de la gestion par bassins versants. Toutefois, le mandat du COBARIC, lui est encadré de façon très très stricte et ce sont des données qu'on veut vérifier et ça donnera exactement, je pense, je l'espère, ce pourquoi on a
550 donné ce mandat-là. Mais les autres expériences sont à considérer, ça, sans l'ombre d'un doute.

Mme FRANCINE TRÉPANIÉ :

555 C'est bien. Je n'ai rien à rajouter.

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

560

Mme FRANCINE TRÉPANIÉ :

Oui.

565 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

Monsieur Gilles Côté, s'il vous plaît.

570 **M. GILLES CÔTÉ :**

Bonsoir madame, messieurs les commissaires! Bonsoir à tous! Je suis le directeur du CRE Lanaudière. Je suis aussi président des Amis de l'environnement de Brandon, qui est un organisme local de la région de Saint-Gabriel-de-Brandon qui s'occupe d'environnement.

575

Il y a trois ans, les Amis de l'environnement ont formé un comité qui s'appelle les Amants de la Bayonne. C'est un espèce de comité de bassin qui s'occupe de la revitalisation de la rivière Bayonne par des interventions en rive de nettoyage, de plantation d'arbres et d'arbustes.

580

Alors, j'ai plusieurs questions. La première question concerne évidemment la rivière Bayonne. Il y a une controverse dans notre comité, à savoir si la Bayonne est ou n'est pas la rivière la plus polluée du Québec. On n'a pas encore réussi à le déterminer, mais on s'en doute.

Le Conseil de production végétale du Québec estime que si on combine les engrais et les fumiers, le bassin de la Bayonne reçoit 270 % des besoins de ses cultures en azote et 460 % de ses besoins en phosphore.

Alors, la question est pour le ministère de l'Environnement. Étant donné l'état lamentable de la rivière Bayonne, est-ce que le ministère de l'Environnement poursuit un programme d'échantillonnage de la qualité de l'eau de la rivière, soit en utilisant l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau, qu'on connaît par son petit nom l'IQBP, ou toute autre méthode? Et si oui, quels sont les points et les fréquences d'échantillonnage, et est-ce que ces données sont disponibles? Est-ce que des mesures sont prises sur les niveaux de pesticides dans l'eau de la rivière Bayonne?

Question complémentaire là-dessus, monsieur Paquin m'avait déjà dit qu'on a fait une enquête l'an dernier sur les producteurs, parmi les producteurs agricoles qui étaient riverains de la Bayonne, est-ce qu'il pourrait nous indiquer les grandes lignes des résultats de cette enquête?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

La première partie de la réponse, je vais demander à Marc Simoneau et monsieur Paquin complétera.

M. MARC SIMONEAU :

Monsieur le commissaire, la Direction des écosystèmes aquatiques opère un réseau de surveillance comme vous le savez et dans le cas du bassin de la rivière Bayonne, nous opérons six stations de mesure. Il y a une station qui est située au pont-route 138 à Berthierville, qui est une station pour laquelle nous avons une historique qui remonte au début de, c'est-à-dire de 79 jusqu'à maintenant. Il y a eu une période d'interruption entre 86 et 94, mais depuis on a repris l'activité.

Il y a également cinq stations secondaires qu'on opère habituellement en période estivale entre le mois de mai et le mois d'octobre. Donc, ça nous permet d'accroître la surveillance à l'échelle du bassin versant. Donc, l'échantillonnage pour ces cinq stations additionnelles a été amorcé en mai 98 et on va retourner à nouveau cet été sur le bassin versant afin d'avoir deux saisons complètes d'échantillonnage.

Donc, les données sont disponibles en tout temps. Aussitôt que ce sera possible, il y a un rapport qui sera fait pour intégrer toutes les données disponibles et pour produire un portrait détaillé de toutes les pressions qui agissent sur le bassin de la rivière Bayonne.

625 Je pourrais compléter, excusez-moi. Juste vous mentionner qu'il s'agit bien sûr d'une surveillance des paramètres qu'on dit conventionnels. Pour ce qui est des pesticides, j'aimerais vérifier pour voir s'il se fait une surveillance.

LE PRÉSIDENT :

630 On parle donc de surveillance sur l'indice IQPB.

M. MARC SIMONEAU :

635 Tous les indices descripteurs qui servent au calcul de l'indice en question sont mesurés dans le cas de la rivière Bayonne.

LE PRÉSIDENT :

640 Votre rapport va être prêt quand?

M. MARC SIMONEAU :

645 Il devrait être amorcé à l'automne dans les meilleurs délais. Donc, on doit attendre de colliger toutes les données d'ici la fin d'octobre de 1999. Et par la suite, on va amorcer l'intégration de tous les résultats.

LE PRÉSIDENT :

650 Ce qui veut dire que?

M. MARC SIMONEAU :

655 Ça pourrait être disponible dans le courant de l'année 2000.

LE PRÉSIDENT :

660 Avant le 15 mars? Maintenant, monsieur, s'il demande les données disponibles, est-ce qu'il va être capable de gagner ou de perdre sa gageure?

M. MARC SIMONEAU :

665 Il peut avoir les données en tout temps. Tout ce qu'on a à faire, c'est de les extraire de la banque de données que le Ministère a. Donc, on va valider l'information et on va produire les listes de données en support pour l'informatique. Donc il n'y a aucun problème, support électronique ou sur papier, comme il veut.

M. GILLES CÔTÉ :

670 Je n'ai qu'à en faire la demande?

M. MARC SIMONEAU :

675 Absolument.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

680 Préparez vos mises.

LE PRÉSIDENT :

685 Là, ça prendrait les informations sur les autres rivières pour savoir si vraiment la Bayonne est la plus polluée.

M. GILLES CÔTÉ :

690 J'avais aussi la question pour monsieur Paquin.

LE PRÉSIDENT :

695 Alors à monsieur Paquin, votre question c'était?

M. GILLES CÔTÉ :

700 Suite à une enquête qui a été faite sur les agriculteurs qui sont riverains de la Bayonne pour voir quel était le niveau de conformité, je crois, des agriculteurs, est-ce que ces résultats-là sont disponibles?

LE PRÉSIDENT :

705 Allez-y.

M. PIERRE PAQUIN :

705 Tel que le mentionnait monsieur Côté, le bassin de la rivière Bayonne est historiquement dans la région Lanaudière un bassin où le ministère de l'Environnement a été traditionnellement moins présent, où sa connaissance de la production agricole est moindre que celle du bassin de la rivière l'Assomption pour toutes sortes de raisons historiques qui se sont développées.

710 Et l'année passée, on a convenu, dans le cadre de notre planification d'inspection et de contrôle, de mettre l'accent sur la production agricole dans la rivière Bayonne d'une façon plus particulière sur les producteurs agricoles qui sont installés de part et d'autre de la rive de la rivière Bayonne. Et à ce moment-là, il y a eu une série d'inspections de faites au printemps 98 afin de vérifier la conformité des exploitations, plus particulièrement sur la question des

715 structures d'entreposage et sur les écoulements d'eau contaminée ou de fumier à l'environnement, donc dans la rivière Bayonne.

 Je n'ai pas les chiffres en détail en mémoire. Le taux de délinquance était extrêmement élevé, j'avancerais de l'ordre de 60, 70, 75 %. Et il y a eu une série d'avis d'infraction

720 d'envoyés à ces gens-là. Et depuis lors, il y a un certain nombre de gens qui se sont corrigés; d'autres qui tardent encore à le faire. Et donc nous allons, au printemps, revoir l'ensemble des producteurs qui ne se sont pas conformés et de façon à aller jusqu'à la terminaison de notre démarche en termes des producteurs délinquants, tout en souhaitant que ces producteurs-là se conforment le plus tôt possible.

725 Donc, je n'ai pas le chiffre exact, monsieur Côté, monsieur le président, mais c'est un dossier qui est suivi, c'est un dossier pour lequel je pourrais informer, si vous me le permettez, monsieur Côté d'une façon plus détaillée en termes de chiffres sur le nombre d'entreprises visitées, le nombre qui était non conforme, le nombre qui se sont conformés et le nombre qui

730 reste à se conformer.

LE PRÉSIDENT :

735 Est-ce qu'il y a un regroupement de cultivateurs dans la Bayonne ou de producteurs agricoles qui formerait un club agroenvironnemental? Est-ce qu'il y a un club agroenvironnemental sur la Bayonne?

M. MARCEL TREMBLAY :

740 Il vient de se former un club dans la région de Joliette. Il y a sûrement des producteurs de ce club-là qui font partie de la rivière Bayonne. Et il y a des producteurs aussi que, suite aux interventions du ministère de l'Environnement, qui viennent chez nous nous voir pour se conformer en termes de structure au niveau du PAIA.

745 **LE PRÉSIDENT :**

Le club que vous parliez du Soleil levant?

M. MARCEL TREMBLAY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est lui qui est dans la région de Joliette?

M. MARCEL TREMBLAY :

Oui. Xavier peut peut-être vous donner plus d'information parce qu'il a participé à la formation du club.

M. XAVIER BERNARD :

Le club s'est formé depuis le mois de janvier. Il regroupe 35 producteurs, dont la majorité sont je ne pourrais pas dire nécessairement le long de la Bayonne, mais sont en majorité hors du bassin de la rivière l'Assomption, donc le secteur Bayonne et haute rivière de ce secteur-là.

C'était un secteur qui était effectivement en retard au niveau, autant au niveau des structures d'entreposage que des clubs agroenvironnementaux où COGENOR avait moins de monde dans ce coin-là, mais ça commence à bouger beaucoup plus rapidement dans ce secteur-là.

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire:

Est-ce que vous étiez au courant de ce taux élevé de délinquance? Est-ce que vous avez participé conjointement aux inspections ou au contrôle?

M. XAVIER BERNARD :

On ne participait pas aux inspections, mais les listes nous étaient fournies. La seule chose, c'est sûr que, comme je disais, depuis 88, depuis que le programme PAGEF et par la suite PAIA au niveau des subventions de structure existe, c'était le secteur beaucoup plus les producteurs du bassin de la rivière l'Assomption qui avaient adhéré au programme. C'est depuis, je dirais, trois - quatre ans que ça bouge plus dans ce secteur-là.

En général, c'est les plus petites entreprises donc qui se posent peut-être un peu plus la question: est-ce qu'on reste en production ou non? Mais là, avec les visites de courtoisie qui sont faites, c'est des incitatifs.

790

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Qu'est-ce que vous appelez une visite de courtoisie?

795

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'en plus des visites de courtoisie, il y a aussi des billets de courtoisie?

800

M. PIERRE PAQUIN :

La Loi sur la qualité de l'environnement ne donne pas de pouvoir à ses fonctionnaires d'émettre des billets dits de contravention ou pour employer votre terme de courtoisie. Donc, à ce moment-là...

805

LE PRÉSIDENT :

Mais vous avez un avis d'infraction que vous pouvez...

810

M. PIERRE PAQUIN :

Il y a un avis d'infraction et, comme je le mentionnais tantôt, c'est ce qui s'est fait. On avait de façon à être assez dynamique dans la chose, on avait deux équipes sur le terrain pour vous expliquer simplement, deux équipes sur le terrain et téléphone cellulaire à l'appui, ces choses-là, production des avis d'infraction par téléphone avec les secrétaires, envoi le lendemain, ces choses-là. Donc, les gens, ça a été relativement rapide, donc ils ont été relativement informés tôt de ces avis d'infraction-là.

815

Et comme je disais tantôt, je n'ai pas le chiffre exact, mais on a, dans l'année 98, autorisé dans le cadre du PAIA beaucoup de projets dans la Bayonne. Il y a encore beaucoup de travail à faire évidemment dans ce secteur-là.

820

LE PRÉSIDENT :

Dites-moi, au ministère de l'Agriculture, il y a eu une controverse là-dessus dans une autre région là. Dans le cadre du PAIA, vous donnez du support financier pour corriger la situation. En donnez-vous aussi pour développer en même temps une entreprise, c'est-à-dire que quelqu'un vous demande de devenir conforme, a des subventions pour fosse de rétention

825

étanche mais en même temps veut augmenter les unités animales. Est-ce que vous intervenez sur les deux paliers?

M. MARCEL TREMBLAY :

Xavier va vous répondre à ça parce que c'est lui qui applique le PAIA dans notre région.

M. XAVIER BERNARD :

Au niveau du programme de subvention, on y va selon le cheptel; c'est un changement qui a été effectué l'année dernière au programme, on subventionne le troupeau prévu, le cheptel projeté. Donc on essaie, quand on rencontre le producteur, on veut rendre conforme l'entreprise actuelle. Surtout dans le cas où on parle beaucoup de béton, de construction en béton puis ça ne s'agrandit pas facilement. Donc, quand c'est coulé, c'est pour longtemps. Donc, on essaie de prévoir avec le producteur à long terme pour les cinq, dix ans dans le futur, quel va être son troupeau. Et on subventionne.

C'est sûr, jusqu'à l'année dernière, les maximums de subvention faisaient qu'on allait au maximum assez souvent. Là depuis le début d'avril les maximums, même fin avril les maximums sont levés, c'est nos coûts admissibles qui deviennent les maximums. Donc, je pense que ça va refléter encore plus, on va aider encore plus les entreprises au niveau de l'avenir. Mais on ne subventionne pas les nouveaux producteurs, c'est vraiment les producteurs existants, mais on les aide aussi au niveau de l'avenir chez leur entreprise.

LE PRÉSIDENT :

Mais les chiffres de la Bayonne ici donnent 2,9 unités animales à l'hectare, ce qui voudrait dire qu'on est très largement au-delà de la capacité d'accueil du territoire. Et est-ce qu'on va subventionner pour augmenter encore la production dans un territoire qui, manifestement, n'est pas capable d'en prendre plus?

M. XAVIER BERNARD :

C'est sûr que la subvention est basée sur le certificat d'autorisation émis et le certification d'autorisation est émis en fonction des unités animales, la capacité des terres de recevoir les unités animales. Donc, c'est sûr que si le producteur ne possède pas les terres ou ne loue pas de terres suffisantes pour recevoir ces fumiers, normalement il ne peut pas recevoir de certificat d'autorisation, donc on ne le subventionne pas.

C'est sûr qu'il y a peut-être de gros cheptels qui font, entre autres dans le porc dans certains cas, qui peuvent peut-être augmenter les quantités d'unités animales du bassin, mais ceux-là ne sont pas ceux qu'on subventionne actuellement.

LE PRÉSIDENT :

Juste une petite question incidente. On parle de combien de producteurs agricoles dans la Bayonne? Est-ce qu'on a une idée du nombre d'entrepreneurs?

M. GILLES CÔTÉ :

Dans le document d'information, on parlait de 500, c'est possible? Ah non! C'était dans d'Autray. Mais en tout cas, plusieurs dans d'Autray se retrouvent sur la Bayonne effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Je veux avoir un ordre de grandeur, je veux dire, on parle-tu de 50 producteurs? On parle-tu de...

M. GILLES CÔTÉ :

Je pense plus que ça.

M. PIERRE PAQUIN :

Monsieur Beauchamp, je crois que c'est, je vous avance un chiffre, de l'ordre de quelques centaines de producteurs. Il y a à peu près 2 - 3 000 producteurs dans la région.

M. XAVIER BERNARD :

Dans toute Lanaudière, il y a à peu près 1 800 producteurs, dont près de la moitié qui sont dans ce qu'on appelle Lanaudière-Nord, donc le nord du bassin de la rivière l'Assomption et le secteur d'Autray. Donc, peut-être un 2-300.

M. MARCEL TREMBLAY :

Si vous les voulez, je peux vous les donner par MRC.

LE PRÉSIDENT :

Non, ça va. Je voulais juste avoir une idée de l'ordre de grandeur. Maintenant, petite sous-question par rapport à votre intervention tantôt sur le PAIA. Quand un agriculteur, un producteur agricole supposons dans le porc veut se mettre aux normes, mais veut aussi augmenter sa production et qu'il n'a pas le territoire, normalement qu'est-ce qu'il doit faire? Est-ce qu'il doit faire appel à COGENOR qui est pour la rivière l'Assomption? Comment il doit faire gérer son excès de fumier -- de lisier, pardon?

M. PIERRE PAQUIN :

Comme je le mentionnais tantôt, je vais essayer de bien cerner l'enjeu. Dans le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, il y a obligation pour les producteurs qui sont sous fumier liquide d'avoir la propriété des terres. Ce qui est relativement, je le mets entre guillemets, rare. Donc, la plupart des...

LE PRÉSIDENT :

Si on est à 2,9 unités animales, c'est clair qu'en moyenne les gens n'ont pas tout le territoire qu'il faut pour disposer de leur fumier.

M. PIERRE PAQUIN :

Donc, de par la nature des élevages, ces choses-là, les producteurs de porcs, entre autres, n'ont pas la propriété des terres. Donc, tout projet d'agrandissement dans les municipalités dites en surplus du bassin de la rivière l'Assomption, tous ces projets-là pour être autorisés par le Ministère doivent se faire par l'intermédiaire de COGENOR qui signe un contrat de prise en charge à la fois, monsieur le président, des nouveaux fumiers, mais à la fois de l'ensemble des fumiers de l'exploitation. Donc, si on a un mégaporcherie qui a quatre, cinq, six établissements, dix établissements dans la région Lanaudière, c'est l'ensemble des fumiers de cette entreprise-là qui doit être pris en charge par COGENOR Lanaudière.

Et il y a également dans la réglementation des dispositions qui viennent éteindre, j'emploie ce terme-là sciemment, éteindre le régime des ententes qui se faisaient depuis 1981 entre deux producteurs agricoles. Donc, en fonction d'une nouvelle réglementation, il ne sera plus possible pour les producteurs qui sont dans les municipalités en surplus de reconduire, de prolonger ou même de conclure de nouvelles ententes entre eux pour la gestion et l'épandage des fumiers. Ces fumiers-là devront maintenant, tout comme pour les nouveaux, être pris en charge par l'organisme de gestion COGENOR Lanaudière.

LE PRÉSIDENT :

Ça, ça va pour l'Assomption. Quand on est sur la Bayonne, est-ce que la même chose vaut?

M. PIERRE PAQUIN :

Non. Le règlement s'attarde à ce qu'on appelle les municipalités de l'annexe 6. Ce sont les municipalités du bassin de la rivière l'Assomption, je disais tantôt l'Assomption, Yamaska, Chaudière-Appalaches. Le Ministère n'est pas, à ce jour, prêt à modifier l'annexe 6, parce qu'il

est en train de faire une évaluation des municipalités en surplus sur l'ensemble du territoire du Québec. À partir du moment où ces municipalités en surplus là seront établies, déterminées, à ce moment-là le règlement va effectivement suivre cette modification-là pour aller chercher l'ensemble des autres municipalités.

Juste pour faire un peu d'historique, c'est que dans le fond l'ancien règlement qui était là depuis 81 sur la prévention de la pollution pour les établissements de production animale avait une annexe G et une annexe H. Dans G, il y avait treize municipalités du bassin de la rivière l'Assomption. Ce sont ces municipalités-là, à exception près, qui ont été reconduites dans l'annexe 6.

LE PRÉSIDENT :

C'est parce qu'il y a des choses intrigantes dans le tableau qu'a donné votre collègue cet après-midi. On voyait les courbes et, tout à coup en 83, les courbes tombaient et il a dit: on a racheté des permis, on a racheté des autorisations, donc des gens avaient des truies, et les autorisations ont été rachetées et la pollution est tombée. Mais il faut bien croire qu'il y a eu des autorisations qui ont été redonnées, sinon surveillez les délinquants parce que ça a produit pas mal. Là, il y a un fait intrigant.

Le deuxième fait intrigant qu'on a, c'est si l'entente COGENOR ne vaut que pour l'Assomption, qu'arrive-t-il dans la Bayonne quand vous intervenez auprès d'un producteur agricole qui est en surplus et quels sont les instruments que vous avez pour faire avancer votre cause? Vous pouvez bien sûr lui envoyer un avis d'infraction, mais pouvez-vous aller plus loin ou quel est le mécanisme qui est suivi?

M. PIERRE PAQUIN :

Je pense que je me dois de vous donner un élément d'information que je pense que vous avez déjà décodé. Ayant eu un moratoire dans le bassin de la rivière l'Assomption, le principe des vases communicants a fait effet. Donc, les gens qui avaient des projets d'élevage de suidés, compte tenu du moratoire, compte tenu des exigences réglementaires plus contraignantes, les gens se sont déplacés dans les autres bassins et, entre autres, le bassin de la Bayonne.

LE PRÉSIDENT :

Il y a eu une migration de la production agricole donc depuis l'Assomption vers la Bayonne.

995 **M. PIERRE PAQUIN :**

Évidemment et par obligation, les gens ne pouvaient pas depuis 84, il y a eu comme un moratoire formel, informel, mais mettons depuis 84 les gens ne pouvaient pas dans le bassin de la rivière l'Assomption augmenter leur cheptel. Donc, les gens qui voulaient croître, à ce moment-là ont regardé où étaient les terres, les endroits disponibles et à ce moment-là se sont déplacés vers le territoire de la rivière Bayonne. C'est une explication. Je n'en ai pas fait une analyse, mais celle-là m'apparaît à la face même évidente.

1000 **LE PRÉSIDENT :**

1005 Elle est plausible.

M. PIERRE PAQUIN :

1010 Comme Chaudière-Appalaches a débordé dans le Bas-Saint-Laurent pour l'élevage porcin et ces choses-là. Donc, à ce moment-là vous me posez la question quels sont les outils? Il y a plusieurs outils. Il y a le règlement qui constitue un outil important en soi, qui introduit la question des plans agroenvironnementaux et de fertilisation.

1015 Donc, à ce moment-là, les producteurs en surplus de la rivière Bayonne, à compter d'octobre 2000, seront ceux ciblés dans la deuxième phase du règlement, seront obligatoirement tenus d'avoir un plan de fertilisation pour épandre leurs déjections animales. Plan de fertilisation qui intégrera à la fois les engrais minéraux, les engrais de ferme et tout autre intrant qui pourrait se faire.

1020 Il y a la question des certificats d'autorisation que vous avez mentionnés tantôt. On fait des inspections, on regarde les certificats d'autorisation, on regarde les cheptels, on regarde les registres d'épandage qui doivent être tenus par les producteurs agricoles et on regarde si les épandages ont été faits en conformité avec des tableaux, des normes qui existent dans le règlement, ratio, kilogramme d'azote, et en tout cas, etc.

1025 Je suis conscient et je vous dis que c'est foncièrement imparfait, il y a des choses à faire. Mais il y a le contrôle, il y a l'émission des certificats d'autorisation et où on mise beaucoup, c'est sur la question des plans agroalimentaires de fertilisation.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, quand vous dites certificat d'autorisation, ça veut dire est-ce qu'il y a des gens qui sont actuellement sans certificat d'autorisation et qu'on régularise en un sens parce qu'on est devant un fait accompli?

1035

M. PIERRE PAQUIN :

Il y aura toujours des gens pour brûler un feu rouge. Il y en a, mais je dois dire honnêtement que ce n'est pas une pratique importante et significative dans la région Lanaudière, pas plus que dans la Bayonne. Mais effectivement, comme je disais tantôt, c'est une région où on a été moins présent, donc il y a des gens qui ont augmenté leur cheptel. Donc, ils ont plus d'animaux que ce qu'on pouvait avoir. Et c'est une région où on n'a pas fait d'inventaire au début des années 80.

Donc, a fortiori, on ne peut pas évaluer si les gens avaient ou pas, c'est des déclarations, mais quand on parle de régulariser, on ne régularise pas des actions mais on régularise sous la forme d'un certificat d'autorisation pour une exploitation. Et à ce moment-là, on regarde le règlement et on regarde si l'exploitation se fait conformément aux dispositions, que ce soit les normes de localisation, les ententes d'épandage, les structures d'entreposage, ces choses-là.

Donc, on ne corrige pas pour effacer l'erreur, on corrige pour bâtir pour un futur meilleur.

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que dans d'autres régions, on a vu aussi que de temps en temps les animaux réels sur la ferme dépassent les animaux permis sur le contrat. Ce n'est pas la seule place au Québec.

Là, dans la Bayonne, quelqu'un qui n'a pas de terre suffisante pour disposer de ses fumiers, est-ce que maintenant il doit vous produire des ententes avec d'autres producteurs agricoles comme on faisait traditionnellement ou bien non si vous l'obligez -- mais vous ne pouvez pas, d'après ce que vous m'avez dit, vous ne pouvez pas l'envoyer à COGENOR pour gérer ses excès de fumier. Quelle est la procédure que vous suivez?

M. PIERRE PAQUIN :

À ce moment-là c'est le principe, comme vous le mentionnez, monsieur le président, le principe traditionnel des ententes d'épandage entre deux producteurs agricoles sur les bases, sans tomber trop dans le détail, sur les bases de l'azote. Donc, on regarde les ratios par rapport aux cultures prévues et aux superficies disponibles et du nombre d'unités animales, donc génération de fumier, ces choses-là.

LE PRÉSIDENT :

Et vous marchez sur la base azote, vous ne marchez pas sur la base phosphore.

1080

M. PIERRE PAQUIN :

Non. Tant et aussi longtemps que l'obligation du PAEF ne sera pas là, donc on passe sur l'azote pour arriver progressivement, selon le nouveau calendrier, demander le PAEF, pour ensuite de ça intégrer...

1085

LE PRÉSIDENT :

Je connaissais le BAPE mais là vous me parlez du PAPE.

1090

M. PIERRE PAQUIN :

Le PAEF.

LE PRÉSIDENT :

1095

Le PAEF.

M. PIERRE PAQUIN :

1100

Le PAEF, je m'excuse, le Plan agroenvironnemental de fertilisation.

LE PRÉSIDENT :

Donnez-moi ces lettres? PAEF.

1105

M. PIERRE PAQUIN :

PAEF, Plan agroenvironnemental.

1110

M. XAVIER BERNARD :

Monsieur le président, est-ce que je peux rajouter une petite chose? Dans le bassin de la Bayonne, il y a un phénomène aussi, il n'y a pas beaucoup de production porcine, c'est un bassin avec beaucoup de production laitière et avicole aussi dans le haut du bassin. Et c'est des productions avicoles sans sol dans la majorité des cas, donc qui font hausser le nombre d'unités animales à l'hectare.

1115

Mais dans ce coin-là, ce sont des fumiers qui sortent souvent de la région, qui s'en vont dans les terres de sable plus du sud de la région, dans la région des sols de pommes de terre et de tabac. Donc, il y a peut-être un phénomène aussi dans ce cas-là. Comparativement où dans le bassin de la rivière l'Assomption ou les régions de Saint-Roch-de-l'Achigan, entre autres, on

1120

1125 a une concentration de production porcine, de fumier liquide qui est épandu sur place, dans la région de la Bayonne, on se ramasse avec des fumiers solides qui, dans plusieurs cas, sortent du secteur. Et c'est un autre point qu'il faut peut-être regarder aussi quand on fait le bilan des unités animales.

LE PRÉSIDENT :

1130 Ça va. Est-ce qu'on a fait un début de portrait pour comprendre comment ça se passe?

M. GILLES CÔTÉ :

Ça va très bien. J'aurais une autre question.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

M. GILLES CÔTÉ :

1140 Un peu dans le même ordre mais plus globale un peu. Ça s'adresserait plus au ministère de l'Agriculture.

1145 Lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois tenue en mars 98 à Saint-Hyacinthe, le premier ministre a affirmé l'intention du gouvernement de favoriser un doublement des exportations agricoles, notamment de la production porcine d'ici 2005.

1150 J'imagine qu'à l'heure où on se parle, le MAPAQ a sans doute intégré ses nouveaux objectifs dans sa planification stratégique. Et plusieurs bassins agricoles du Québec sont déjà en surplus de fumier et de lisier, notamment ceux de la rivière l'Assomption et de la Bayonne sans doute. Est-ce que le MAPAQ a aussi intégré dans sa planification ce qu'il entend faire des surplus supplémentaires qui proviendront de ce doublement? Parce qu'il faut se rendre compte que ça va faire pas mal plus de fumier et de lisier qu'on en voit aujourd'hui. Il est évident que ces surplus vont augmenter la dégradation des cours d'eau concernés si rien n'est fait au niveau de la planification à cet égard.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

1160 On va poser la question. Je vous signale une conversation qu'on a eue, un échange qu'on a eu à Saint-Jean avec le président de la Fédération des producteurs de porcs qui n'a pas abordé la question du doublement de la production, mais qui a abordé la question de la déconcentration de la production. Alors, au moins là il y a quelques éléments.

M. MARCEL TREMBLAY :

1165

Je ne suis pas en mesure de vous répondre si, à la Conférence de mars 98, on a effectivement dit qu'on voulait doubler l'exportation dans la production porcine. C'est sûr qu'on a des objectifs en termes d'exportation.

1170

Et monsieur le président, je pense que, effectivement au Québec, il y a encore de la place pour le développement de la production porcine. Peut-être le malheur, c'est qu'elle s'est concentrée dans certains bassins versants et, depuis ce temps, on travaille à améliorer les conditions dans ces bassins versants-là avec des bonnes pratiques de fertilisation pour que les lisiers deviennent une substitution aux engrais minéraux.

1175

Et si vous voulez que je vérifie l'autre partie de votre question, effectivement si dans la conférence c'était spécifique, je pourrai le faire.

LE PRÉSIDENT :

1180

Oui, c'est-à-dire que les conférences, ça ce n'est pas grave, ça vient et ça va. Ce qu'on veut savoir, c'est y a-t-il un programme au ministère de l'Agriculture de développement de la production porcine? Y a-t-il des objectifs qui sont fixés pour l'an 2000, l'an 2001, 2002, 2003 pour augmenter la production?

1185

M. MARCEL TREMBLAY :

Je vous reviendrai avec une réponse. Je n'ai pas cette réponse-là.

1190

LE PRÉSIDENT :

Parce que, par exemple, on nous a dit, le ministère de l'Agriculture nous a dit: nous avons une stratégie et des programmes pour développer les piscicultures. Et ça, on nous a donné des objectifs et on nous a même indiqué les programmes de subvention qu'il y avait. Je veux savoir si, au ministère de l'Agriculture, il y a un programme qui vise à développer la production porcine.

1195

M. MARCEL TREMBLAY :

1200

Il n'y a pas de programme de subvention comme tel aux entreprises agricoles pour développer la production porcine.

LE PRÉSIDENT :

1205

Mais il peut y avoir des programmes d'incitation, de formation, de...

M. MARCEL TREMBLAY :

1210 À ma connaissance, il n'en existe pas. Il y a des entreprises privées qui eux, elles, pensent à développer la production porcine, pas nécessairement dans les bassins de concentration qui sont visés dans les trois bassins. On parle dans le Bas du Fleuve qu'il y a eu des projets de développement. On parle en Mauricie aussi qu'il y avait des intentions de projet. Et c'est, je pense, quand même difficile de développer actuellement des projets importants en production porcine.

1215

LE PRÉSIDENT :

Il y a une puissante résistance sociale.

1220

M. MARCEL TREMBLAY :

Il y a beaucoup de résistance sociale malgré les garanties que des technologies ou des promoteurs peuvent nous apporter. Mais à ma connaissance, il n'y a pas de plan de mise en oeuvre financier pour supporter le développement de la production porcine, sauf les outils qui sont déjà existants dans nos divers programmes.

1225

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1230 Monsieur le président, à Montréal, rappelez-vous que le MAPAQ vous avait fait état au sujet des engagements du gouvernement en matière agricole au sommet de Saint-Hyacinthe, qu'il entendait doubler d'ici 2005 les exportations de produits agroalimentaires et non pas la production porcine. Et on vous avait fait -- je pense c'était monsieur Hains, qui avait fait une certaine note à cet effet-là que ce n'était pas la production porcine.

1235

Et on avait également mentionné: d'ici 2005, les quelques 20 000 fermes représentant près de 90 % de l'activité agricole au Québec auront entrepris l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement - ça, c'était l'objectif général de Saint-Hyacinthe - dans les domaines de l'entreposage, de l'épandage des fumiers, de la gestion des fertilisants, de la conservation des sols, de la protection des cours d'eau en milieu agricole et de l'utilisation des pesticides.

1240

LE PRÉSIDENT :

1245 Là, vous marquez un point. Vous marquez un point parce que j'ai relu les transcripts et je ne m'en rappelle pas.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

C'était le plan d'action 98-2005.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Vous voyez que c'est complexe. Il n'y a rien de simple et il n'y a rien d'acquis.

M. GILLES CÔTÉ :

J'aurais peut-être une dernière question parce qu'on a parlé cet après-midi des pesticides. Si j'ai bien compris, on a vendu 3 millions de kilos de matières actives. Je me suis laissé dire que souvent les ingrédients inactifs pouvaient être aussi dangereux que les matières actives. Ça représenterait combien ça de kilos d'inactifs là-dedans? C'est quoi la concentration? 1 %? 10 %?

Mme LUCIE BOUCHARD :

Je n'en ai aucune idée. Ce sont des données qui sont jugées confidentielles au niveau des fabricants et que l'Agence canadienne de réglementation ne divulgue pas à moins d'entente spécifique de confidentialité.

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous m'expliquer à ce moment-là, que je comprenne un peu, c'est quoi l'élément actif, c'est quoi l'élément inactif.

Mme LUCIE BOUCHARD :

Je ne suis vraiment pas une spécialiste de chimie.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais si vous le savez, expliquez-nous le puis on vérifiera auprès de l'Agriculture.

M. RICHARD DESROSIERS :

C'est lorsqu'un fabricant a découvert une nouvelle molécule chimique qui est efficace contre un ravageur, il faut qu'il la rende utilisable par le producteur agricole ou n'importe quel individu qui veut utiliser ce pesticide à ce moment-là. Ça fait qu'il est obligé d'inclure dans sa formulation, quand on parle de matière inerte, c'est des substances chimiques qui sont là pour

1290 conserver l'efficacité du produit ou améliorer son adhérence une fois appliqué, c'est à ce moment-là.

Comme Lucie vous l'a dit, ces substances-là, la toxicité n'est pas très très bien connue. On a très très très peu de données. Il y a quelques recherches qui se font pour certains produits en particulier, mais généralement on n'a pratiquement aucune donnée. Ce sont des données
1295 que les compagnies tiennent confidentielles parce que ce sont des recettes bien particulières qu'ils ne veulent pas nécessairement divulguer pour l'ensemble de leurs compétiteurs.

M. GILLES CÔTÉ :

1300 Ça veut dire que lors de l'homologation du produit par l'ARLA, si j'ai bien compris, eux autres, ils ne savent pas non plus qu'est-ce qu'il y a dans le produit.

M. RICHARD DESROSIERS :

1305 Eux le savent. Au fédéral, ils le savent. Mais nous, les données qu'on a, c'est par rapport à la matière active, sa toxicité par rapport à l'humain, par rapport à l'environnement. Comment est-ce qu'il va dans l'environnement; comment est-ce qu'il se perd; comment est-ce qu'il disparaît. Ça, on a des données à ce niveau-là au provincial; mais au fédéral, ce n'est pas accessible comme tel.

1310

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous avez les informations sur les éléments dits actifs.

1315 **M. RICHARD DESROSIERS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1320

Mais les autres éléments qui sont les adjuvants, on doit penser, ceux-là aussi peuvent avoir des propriétés délétères sur l'environnement ou peuvent avoir des effets nuisibles, néfastes à l'environnement.

1325 **M. RICHARD DESROSIERS :**

Oui, principalement ceux qui sont de nature autre que de l'argile. Il y a des substances qui sont inertes, qui n'ont aucune propriété, qu'on retrouve dans la nature normalement, mais il y en a d'autres que ce sont les molécules bâties de la même façon qu'un ingrédient actif et qui

1330 peuvent avoir une influence autant sur le poisson, sur la vie aquatique, sur les êtres humains, etc. C'est déjà prouvé dans la littérature.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1335 Et ce qui est inquiétant, c'est qu'il s'agit de nouvelles molécules et que l'effet sur la santé est loin d'être connu. Là-dessus, docteur Fortin, est-ce que c'est vrai que l'exposition aux pesticides est plus risquée chez les enfants que chez les adultes?

Mme SUZANNE FORTIN :

1340 Oui, l'exposition est plus risquée chez les enfants que chez l'adulte. D'ailleurs, si on regarde les cas d'intoxication, de consultations pour intoxication par pesticides au Centre antipoison du Québec, il y en a la moitié qui regarde les enfants 0-5 ans. Donc, la moitié des demandes qui vont au Centre antipoison pour des problèmes d'intoxication, exposition, un
1345 enfant qui accidentellement s'est mis les mains ou des choses contaminées aux pesticides, oui.

Il y a quelques études récentes qui ont été publiées dans une revue médicale, je ne me souviens plus exactement laquelle, mais qui faisait un lien entre les leucémies chez l'enfant et l'utilisation de pesticides à des fins domestiques autour des résidences. Donc, il y a quelques
1350 études qui sont sorties récemment. Mais l'enfant est plus vulnérable, oui.

M. GILLES CÔTÉ :

Je vous remercie.

1355

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, pour le bénéfice de monsieur Côté, les données sur la Bayonne qu'on vous a mentionnées tout à l'heure seront disponibles auprès de la Direction régionale.
1360 Donc, c'est là qu'il pourra contacter.

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

1365

M. GILLES CÔTÉ :

Merci.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Merci bien.

1375 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

Madame Fortin, j'ai une question que j'aimerais poser, qui va aller dans le sens contraire du développement de l'industrie porcine en tenant compte cependant de la nuance apportée par maître Latulippe tout à l'heure.

1380 C'est un article dans une revue Spécial environnement, où on fait état de maladies transmissibles aux humains par les porcs sous certaines conditions et je vois là six bactéries dont l'une peut provoquer des gastro-entérites, ensuite une autre, méningite endocardite, etc. Est-ce que vous êtes au courant de cas qui correspondent à ce dossier-là?

1385 **Mme SUZANNE FORTIN :**

1390 Les principales personnes à risque, les personnes les plus à risque selon les dernières études qui ont été faites et qui sont en cours aussi, c'est définitivement les producteurs agricoles. Ce sont ceux qui sont en contact direct avec les animaux et souvent c'est dans le cadre du travail. Donc, salmonelle, par exemple, c'est dans le cadre du travail ou dans le cadre d'activités d'abattage qu'on va retrouver une exposition significative à ces bactéries-là. Donc, la population la plus à risque, c'est définitivement le producteur agricole.

1395 L'exposition, pour ce qui est de la population en général, c'est plus via la contamination des eaux de surface. Occasionnellement la contamination des eaux souterraines, quand les puits ne sont pas étanches ou sont défectueux et qu'il se fait une contamination par infiltration au niveau des puits.

1400 Donc, l'exposition populationnelle est quand même plus limitée sauf pour les problèmes de contamination des eaux de surface et de bris occasionnel au niveau des systèmes de traitement d'eau où des fois ce sont des traitements qui sont insuffisants, dans le sens que si le traitement de l'eau consiste à une chloration simple, certains parasites vont résister à la chloration simple et vont se retrouver, vont devenir des causes de gastro-entérites dans la population.

1405 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

1410 Mais est-ce que, à votre connaissance, vous avez eu des cas ici, docteur Fortin, dans un et l'autre cas, soit dans la population qui a pu consommer ou toucher de l'eau de surface ou chez les producteurs?

Mme SUZANNE FORTIN :

1415 La problématique de l'identification des problèmes entériques est un - comment je
pourrais dire - un problème un peu particulier parce que la majorité gastro-entérite, les gens ne
consulteront pas, vont traiter chez eux simplement et ça va passer comme non diagnostiqué.
Donc, il existe un problème pour ce qui est de l'identification.

1420 Les cas de salmonelle qu'on a eus en association avec les milieux de travail dans
Lanaudière sont surtout associés aux abattoirs et beaucoup avec les abattoirs de poulets parce
que le poulet est un des principaux propagateurs. On a remarqué que particulièrement les
travailleurs qui commencent à travailler dans les abattoirs sont t_ès sujets à faire des
salmonelloses.

1425 Donc, on a peu d'épidémies identifiées sur le territoire, même si certaines usines de
traitement des eaux de filtration ont été identifiées comme particulièrement à risque. La
surveillance des giardiasés, entre autres, ne nous a pas permis d'identifier d'épidémie au cours
des dernières années. Malgré que ce soit une maladie à déclaration obligatoire et malgré le fait
que dans la région on a une entente avec les laboratoires, ce ne sont pas les médecins qui nous
1430 déclarent les cas de Giardia, mais bien les laboratoires qui, au moment où ils identifient un cas
de giardiasé, les réfèrent. Donc, on by-pass un petit peu la problématique, le biais de sous-
déclaration par les médecins qui sont souvent débordés.

LE PRÉSIDENT :

1435 Je vais fermer le registre à l'arrière, s'il y a des gens qui veulent poser des questions,
last call comme on dit.

1440 Je voudrais revenir avec une petite question à la page 21, un vieux dossier local qui
rebondit périodiquement. Il est question d'un ouvrage de contrôle à l'exutoire du lac Noir par la
Ville de Saint-Jean-de-Matha. Je me rappelle que le Bureau d'audiences a déjà tenu des
audiences sur cette fameuse tension sur le niveau du lac Noir. Or, la description sommaire dit:

1445 «Projet visant à construire un ouvrage de contrôle au site du premier rapide dans le
secteur aval de la rivière Noire et à écrêter le lit de cette rivière sur une distance approximative
de 2 kilomètres.»

1450 Et l'étape de la procédure, on parle d'analyse environnementale. Je veux savoir est-ce
qu'il y a eu étude d'impact ou est-ce qu'il doit y avoir étude d'impact ou à quelle étape on est
rendu dans la procédure? Est-ce que c'est soumis à l'article 31 de la Loi de la qualité de
l'environnement?

M. PIERRE MARTEL :

1455 Monsieur le président, je vais demander à François Girard qui est notre répondant sur ce dossier en particulier, qui est présent avec nous.

LE PRÉSIDENT :

1460 Très bien. Monsieur Girard.

M. FRANÇOIS GIRARD :

1465 Monsieur le président, d'après les informations que j'ai pu obtenir aujourd'hui sur l'avancement de ce dossier-là, le projet est toujours en cours d'analyse. Il y a eu des interventions de la Direction régionale en 97 pour fournir des informations additionnelles sur le projet à la Direction des évaluations environnementales pour les projets en milieu industriel et hydrique. Donc, le promoteur est toujours, si on peut dire, le dossier est toujours actif auprès du Ministère.

1470 Et le projet, j'ai cru comprendre votre interrogation par rapport à l'écrêtement d'un seuil sur la rivière sur une distance de 2 kilomètres?

LE PRÉSIDENT :

1475 Oui.

M. FRANÇOIS GIRARD :

1480 La problématique par rapport à ça, c'est que le but visé par le projet, c'est de permettre à l'eau du système hydrographique de s'évacuer plus rapidement le printemps parce qu'on a un seuil en roche, le lit naturel de la rivière est haut, de sorte qu'il y a un effet de refoulement que l'on veut abaisser. Par contre, à l'inverse, l'été, on veut garder le niveau d'eau. Donc, on veut construire un seuil plus étanche qui va permettre d'éviter les fuites par percolation à travers le roc naturel en construisant un ouvrage artificiel.

1485

LE PRÉSIDENT :

1490 Ce que je veux savoir, c'est pourquoi vous marquez «analyse environnementale» et non pas «étude d'impact»? C'est soumis à 31, c'est soumis à l'évaluation et à l'examen des impacts?

M. FRANÇOIS GIRARD :

1495 Oui, monsieur le président, les trois projets qui sont listés au tableau 9.1 sont des projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale. Et le commentaire qui est mis à l'étape de la procédure, je n'ai pas plus de détail, mais c'est en cours d'analyse environnementale et...

LE PRÉSIDENT :

 Ce qui laisse entendre que l'étude d'impact est terminée?

M. FRANÇOIS GIRARD :

1505 Je ne le sais pas, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1510 Donc, l'étude d'impact est terminée?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

 Effectivement, oui.

LE PRÉSIDENT :

 Et est-ce qu'elle a été rendue publique?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1520 Ça, il faudrait que je vérifie. Je vous dis simplement, je vous signalais qu'une mention «analyse environnementale» fait état que l'étude d'impact est réalisée. C'est pour ça qu'on mentionnait étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

1530 Est achevée, c'est ça. C'est parce que comme ça a été un projet très controversé autrefois dans le milieu, je me demandais si la phase publique était arrivée. Peut-être que les gens n'ont pas demandé d'audience et que c'est simplement en train d'être examiné par le ministère de l'Environnement. Parfait, on ne fera pas de chicane s'il n'y en a pas. Je voulais juste juste voir où est-ce que c'en était.

1535 Monsieur, on n'a pas envisagé la solution du barrage rétractable mode de l'Estrie avec les nouvelles techniques de barrage gonflable et dégonflable?

M. FRANÇOIS GIRARD :

1540 Malheureusement, monsieur le président, je ne suis pas au courant des détails de ce projet. J'ai pu ramasser les informations pour essayer de donner l'état d'avancement du dossier, mais les détails par rapport à ça, si la Commission souhaite, il faudra préciser.

LE PRÉSIDENT :

1545 Non, non. Ça va. Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1550 Docteur Fortin, est-ce que vous pourriez nous commenter l'épisode d'hépatite A survenue déjà dans la région à La Plaine?

Mme SUZANNE FORTIN :

1555 C'est un épisode intéressant qui est survenu sur une portion du réseau d'aqueduc de La Plaine, qui est la portion du boisé, parce qu'à ce moment-là il y avait deux secteurs complètement indépendants: le secteur village et le secteur boisé. C'est onze cas d'hépatite qui sont apparus sur une période d'à peu près deux semaines, deux - trois semaines avec une éclosion successive, deux une journée, deux autres le jour suivant. Pour lequel l'enquête santé qui est faite habituellement où on essaie de trouver l'ensemble des contacts: est-ce que les gens
1560 ont des activités communes; où les gens vont chercher à manger; où est-ce que les gens vont; est-ce qu'il y a des restaurants que les gens -- en fait, l'ensemble des possibilités d'exposition sont évaluées.

1565 Or, dans ce dossier-là, toutes les sources alimentaires ayant été éliminées, toutes les sources communes d'activités sociales ayant été éliminées, il nous restait juste une chose en commun pour l'ensemble des onze cas qui étaient apparus dans une période très courte, soit l'eau potable.

1570 Or, le réseau d'eau potable est resté conforme à toutes les analyses qui ont été faites sur le réseau au point d'échantillonnage régulier, sont restées conformes durant l'ensemble de la période d'été.

1575 La seule chose qu'on a eue comme indicatif, c'est que pendant cette période-là à la période de risque de contagion, c'est-à-dire que normalement la période d'incubation de l'hépatite A, c'est environ 45 jours maximum, si on retournait 45 jours avant, il y avait eu sur le réseau de La Plaine un problème semblable à ce que monsieur décrivait hier, c'est-à-dire des

chutes importantes au niveau de la pression dans le réseau, des chutes qui faisaient en sorte que dans plus de la moitié des journées, la pression s'est trouvée en dessous des pressions normalement générées par des pompes.

1580

Et il faut savoir qu'à La Plaine, La Plaine est une municipalité qui est en territoire sablonneux, l'ensemble du boisé est desservi par un réseau d'aqueduc mais chaque individu a sa fosse septique. Donc, les éliminations, c'est un réseau individuel d'élimination et il y a un aqueduc commun. Et c'est un endroit où comme c'est du sable, la nappe phréatique en général

1585

est haute, ce qui fait que les citoyens, il y a environ 300 pointes qui servent à l'arrosage.

Et durant la période en question, la période à risque d'hépatite, la période de contagiosité, ce qu'on a constaté, c'est que dans le réseau, les pressions sont baissées et même en bas de 10 psi, les unités de pression, alors qu'une pompe utilisée pour l'arrosage

1590

c'est aux alentours de 40 - 50, la pression générée et que quand vous n'avez pas d'eau pour vider votre toilette, quand vous n'avez pas d'eau pour arroser ou prendre votre douche, ça peut devenir très très tentant de brancher le réseau.

Donc, ce qui a été soupçonné, c'est qu'effectivement probablement qu'une personne a branché son réseau alors que sa pointe était dans son champ d'épuration, la personne a branché son réseau sur la maison de façon à augmenter la pression pour avoir de la pression pour vider l'eau, faire le lavage ou d'autre chose. Parce que souvent l'eau d'apparence est belle, elle ne tachera pas, c'est une eau de surface qui est claire mais qui est probablement fortement contaminée en termes bactériologiques.

1595

1600

Ce qui fait que ça a été un travail de recherche mais avec une éclosion.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1605

Est-ce qu'on peut dire qu'il s'agit d'une épidémie causée par l'eau?

Mme SUZANNE FORTIN :

C'est une épidémie causée par l'eau, mais avec une... c'est-à-dire, il est illégal de brancher une pointe ou de brancher un puits qui n'est pas conforme sur un réseau d'aqueduc.

1610

LE PRÉSIDENT :

Tout puits.

1615

Mme SUZANNE FORTIN :

C'est ça.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Tout puits.

Mme SUZANNE FORTIN :

1625

C'est tout puits et il est illégal de le brancher. Donc, c'est une action illégale qui a engendré un problème de santé, mais qui pourrait se reproduire à plusieurs épisodes ailleurs dans la province parce que souvent de plus en plus on permet, les gens qui ont des pointes peuvent arroser n'importe quand. Et vous avez vu à Montréal, ça a déjà commencé à arroser; quand il commence à être sec, les gens veulent garder leur pelouse, ils vont faire de l'arrosage. Donc, ça devient tentant en période d'étiage ou quand la pression est insuffisante dans les réseaux de rebrancher de façon illégale.

1630

LE PRÉSIDENT :

1635

Monsieur Gendron se rappellera de ça, c'est ce qu'on appelle les «cross connexion» en anglais. Et effectivement, les gens peuvent contaminer un aqueduc dans le temps de le dire. Si vous branchez votre puits individuel sur l'aqueduc et que votre puits est contaminé, vous contaminez l'aqueduc.

1640

J'espère que vous avez envoyé des communiqués aux populations pour rappeler qu'un tel comportement est illégal?

Mme SUZANNE FORTIN :

1645

Oui. Et la municipalité de La Plaine depuis fait une relance de toutes les personnes qui ont des pointes pour bien les aviser à tous les ans depuis cet épisode-là qu'il est totalement interdit de brancher. Je devrais révérifier probablement cette semaine s'ils ont fait l'envoi cette année parce que ça fait déjà depuis 94-95.

1650

LE PRÉSIDENT :

En soi, l'idée n'est pas bête d'avoir son propre réseau pour arroser sa pelouse puisqu'on ne gaspille pas l'eau de l'aqueduc, mais c'est quand on ramène cette eau-là dans sa propre maison, dans ses propres tuyaux que là on risque de contaminer.

1655

En parlant d'eau potable, chers amis, en page 11 de votre rapport, en bas de la page, il semble qu'il y ait un sérieux problème d'aqueduc privé dans la région. Et ce sont des petits aqueducs de moins de 50 abonnés, ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'inspection bactériologique suivie dans cet univers-là. Il y a, semble-t-il, une espèce de volonté de s'en sortir, de refiler ça à des municipalités. Etes-vous capable de nous dire si le dossier avance ou recule?

M. PIERRE MARTEL :

Monsieur Beauchamp, c'est un dossier effectivement qui, dans la région, a une récurrence annuelle à plusieurs points de vue. Le point de vue de la propriété dont vous parlez. Le point de vue de la tarification. Le point de vue de la desserte, enfin tous ces problèmes-là. Monsieur Paquin pourrait vous faire un petit historique de la situation aujourd'hui.

M. PIERRE PAQUIN :

Monsieur le président, la région Lanaudière à ce titre-là comme d'autres, celle des Laurentides où vous allez être en audience dans les prochains jours, est une région qui a connu un développement touristique et pour lequel il y a un certain nombre de réseaux privés qui se sont construits sur la base d'une entente entre un promoteur, un propriétaire terrien qui développait des terrains près d'un lac et qui disait: je te vends un terrain, tu te construis puis moi je te fournis l'eau. Puis tout est bien beau. Puis ça part toujours bien ces choses-là. Malheureusement, dans certains cas, ça dégénère parce que ces réseaux-là sont souvent hors normes, ils ne sont pas construits selon des standards. Ça a été fait de main d'homme, ça n'a pas été fait de main d'ingénieur.

LE PRÉSIDENT :

Distinction subtile qui va plaire aux ingénieures femmes évidemment.

M. PIERRE PAQUIN :

Et plus sérieusement, ces réseaux-là ont permis à des gens de développer des petits projets domiciliaires et, au fil des ans, il appert que le réseau en soi amène des coûts, des frais d'entretien, des frais d'opération et un retour sur l'investissement qui n'est pas toujours intéressant et pour lesquels ces gens-là ne se sentent pas l'âme non plus d'exploitant.

Donc, les gens qui sont les abonnés, eux désirent de l'eau de qualité, désirent avoir de l'eau en quantité, de l'eau de qualité et désirent avoir des services comme ils seraient en droit de le souhaiter s'ils étaient desservis par un réseau municipal.

Donc, il y a régulièrement des projets, des demandes de propriétaires de réseau d'aqueduc privé qui viennent voir le Ministère pour dire: je veux abandonner l'activité de

services. Parce que la Loi sur la qualité de l'environnement là-dessus est heureusement fort claire, il n'est pas possible à personne d'abandonner un réseau sans l'autorisation du ministre.

LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire que si je laisse mon voisin se brancher sur mes choses, après ça je suis obligé de continuer à lui donner de l'eau.

M. PIERRE PAQUIN :

Exactement, et je dirais que le régime législatif est réglementaire, qui est le règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égouts, a une connotation favorable à l'abonné au détriment souvent de l'exploitant. Donc, on lui donne le bénéfice du doute, on ne peut pas couper l'eau à moins que ci. Donc, compte tenu que c'est un service essentiel, donc le législateur et la loi prévoient qu'effectivement ces choses-là doivent se faire dans une balance plus favorable à l'abonné qu'à l'exploitant.

Donc, à ce moment-là, on a des situations qu'on a connues ici dans la région et qui, à mon avis, ne sont pas particulières à la région, mais de gens qui sont décédés, de situations de gens incapables de financer des travaux de restauration pour rendre le réseau conforme à des normes de potabilité ou à des normes en termes de quantité de pression, ces choses-là. Et un certain désintéressement des gens. Et à ce moment-là, les gens veulent cesser l'activité pour effectivement se défaire de cette responsabilité-là que le législateur leur a donnée dans la Loi sur la qualité de l'environnement.

Et ce sont des dossiers qui sont fort complexes à gérer parce qu'il y a tout l'enjeu financier. Les abonnés n'ont pas toujours la capacité financière d'être taxés ou de faire un règlement d'emprunt de plusieurs milliers de dollars pour se faire un réseau, améliorer le système de traitement, ces choses-là.

Et le Ministère prend ces dossiers-là en espèce et tient, règle générale, des enquêtes, des auditions. Et on a un commissaire enquêteur au Ministère qui entend les parties, regarde les bilans financiers, essaie d'en faire une analyse de la chose et essaie de trouver des pistes de solution qui puisse permettre d'atteindre une qualité de service puis une garantie de service pour les abonnés.

Donc, chaque cas est un peu différent et en bout de ligne c'est le ministre qui peut, par la voie d'ordonnance, permettre la municipalisation de réseau ou l'aliénation de réseau, ces choses-là.

Donc, ce sont des problèmes en résumé de réseau qui ne sont pas modernes, qui sont anciens et un retour d'investissement pour des exploitants pas toujours intéressant, et une capacité de payer des abonnés qui n'est pas à la hauteur, à la mesure des coûts que ça

engendre. Compte tenu, comme je disais tantôt, souvent c'est des développements récréotouristiques, donc à l'écart des grands centres, des municipalités, ces choses-là.

1745 On a aussi évidemment des réseaux dans les municipalités. Et à ce moment-là, c'est un peu la même dynamique, les exploitants qui veulent rétrocéder ces réseaux-là aux municipalités et là il y a toute une question de bataille sur le coût réel de ces installations-là.

1750 Donc, c'est beaucoup de dossiers puis beaucoup de temps, d'ardeur et d'effort essayer de trouver des solutions qui sont à la satisfaction de toutes les parties et pas toujours évidemment possible pour nous de régler ça à leur satisfaction aux deux parties. Je vous ai fait un topo assez...

LE PRÉSIDENT :

1755 Non, mais ça donne une idée des problèmes qui sont posés. Ce qui veut dire que quand on donne de l'eau à quelqu'un, c'est un engagement à long terme. C'est intéressant comme point de droit, vous remarquerez. C'est-à-dire que ça suppose que l'eau est un bien essentiel et que dès l'instant où on a accepté par contrat à servir de l'eau à quelqu'un, on ne peut plus se désister de cette obligation sans autorisation du ministre.

1760

Mais c'est malheureux que la madame des ACEF n'ait pas été ici parce que c'est le genre de point qui traduit qu'il y a dans le droit une espèce de reconnaissance d'un droit, une fois qu'il a été servi, d'un droit de quelqu'un d'obtenir de l'eau. C'est assez intéressant comme résidu.

1765

On est passé à travers les questions. Je pense qu'on peut cesser, la tâche est accomplie. J'espère que pour les gens, vous avez eu réponse aux questions que vous vouliez poser. On a fait sortir pas mal d'informations, je pense, pertinentes à votre région.

1770

Il me reste à vous remercier de votre présence. Je salue les gens qui ne nous suivront pas dans la tournée, alors madame Fortin, les gens du coin, l'Agriculture. Pour les autres, on est de vieilles connaissances, on se retrouve demain soir à Saint-Jérôme à 19 heures 30. Merci beaucoup et bonsoir.

1775

1780

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

1785

LISE MAISONNEUVE, s.o.